

BULLETIN
INTERNATIONAL

DES
SOCIÉTÉS
DE LA
CROIX-ROUGE

Publié par le
Comité International
fondateur de
cette institution

Comité international de la Croix-Rouge

EXTRAIT DES STATUTS

(Du 10 mars 1921)

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge fondé à Genève en 1863 et consacré par des décisions des Conférences internationales des Sociétés de la Croix-Rouge, est constitué en une association régie par les art. 60 et suivants du Code civil suisse.

ART. 2. — Cette association a son siège à Genève, est organisée corporativement et possède la personnalité civile en conformité des dispositions du Code civil.

ART. 3. — Le Comité international de la Croix-Rouge a pour but : de travailler au maintien et au développement des rapports des Comités centraux entre eux ; de servir d'organe central et d'intermédiaire entre ceux-ci : de maintenir les principes fondamentaux et uniformes qui sont la base de l'institution de la Croix-Rouge à savoir : l'impartialité, l'indépendance politique, confessionnelle et économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des membres qui la composent ; d'entreprendre, de provoquer et de coordonner les efforts pour soulager les victimes de la guerre, de la maladie et des calamités civiles ; de s'occuper en un mot de tout ce qui concerne les relations internationales entre les Sociétés de la Croix-Rouge, en temps de paix comme en temps de guerre, dans le domaine de l'œuvre de secours aux blessés de la guerre et aux malades, ainsi que dans celui de l'action en faveur des prisonniers de guerre.

En conséquence de ses statuts le Comité international de la Croix-Rouge possède la personnalité civile qui lui permet de recevoir également des legs.

Formule à utiliser dans un testament :

Je soussigné déclare léguer au Comité international de la Croix-Rouge, à Genève,

la somme de

legs à acquitter franc de tous droits par ma succession.

(lieu, date et signature).

Le Comité international dont toutes les ressources sont consacrées à l'accomplissement de sa tâche sera toujours très reconnaissant aux personnes qui voudront bien se souvenir de son œuvre.

Compte de chèques postaux en Suisse n° I. 928.

Comité International

Missions et délégations.

M. Georges Werner, membre du Comité international de la Croix-Rouge, s'est rendu en mission à Paris du 24 au 26 août.

M. E. Clouzot, chef du secrétariat du Comité international, s'est rendu dans la même ville du 6 au 9 septembre.

Rentré de Constantinople à Genève le 3 septembre, M. R. Schlemmer, secrétaire du Comité international, a été désigné pour représenter le Comité international à la Conférence des Sociétés de Croix-Rouge d'Asie, qui se réunira à Bangkok en décembre 1922. M. Schlemmer s'est embarqué le 23 septembre à Southampton pour Bangkok, via New-York-Yokohama.

M. Wehrlin, délégué du Comité international à Moscou, qui était rentré en vacances en Suisse, a rejoint son poste le 15 septembre.

M. F. Sutter, chef de la Trésorerie, s'est rendu le 26 septembre à Berlin.

M^{lle} S. Ferrière, déléguée du Comité international de la Croix-Rouge et de l'Union internationale de secours aux enfants, a quitté Genève le 1^{er} septembre pour se rendre en Ukraine, via Berlin-Varsovie. M. Ramseyer, chargé d'accompagner M^{lle} Ferrière au cours de sa mission s'est rendu à Varsovie le 5 septembre. Le 10 septembre M^{lle} Ferrière et M. Ramseyer sont arrivés à Kharkov.

M. Dessonnaz, délégué du Comité international à Karkov, a assisté au débarquement du matériel sanitaire destiné à l'Ukraine, qui avait été embarqué à Marseille sur le vapeur *Taraudant*.

M. Dessonnaz a procédé avec la Croix-Rouge ukrainienne à la répartition de ce matériel.

Le 21 septembre, M. R. Haccius et M. H. Cuénod, délégués du Comité international, ont quitté Genève pour se rendre à Cons-

Comité International

tantinople afin d'organiser, au nom du Comité international et sur la demande de l'Union internationale de secours aux enfants, des missions de secours pour ravitailler en vivres les enfants des régions éprouvées de l'Asie Mineure, sans distinction de nationalité ni de religion.

M. de Reding, délégué du Comité international, s'est rendu d'autre part de Budapest à Athènes, où il entreprendra une action analogue pour les enfants des régions grecques éprouvées.

Le Dr Rusca est rentré d'Amsterdam à Berlin le 26 août.

M. Reymond, délégué du Comité international en Autriche, est rentré de Genève à Vienne le 31 août.

Le Comité international ayant liquidé au 31 août sa délégation de Berlin, le major Berdez, délégué du Comité international dans cette ville, est rentré en Suisse le 5 septembre.

MM. Burnier, Zwerner et Gloor continuent leur activité respective à Constantinople, Belgrade et Varsovie.

Commission mixte

Le rôle et l'action du Comité international de secours à la Russie.

Le 19 septembre va se tenir à Genève la deuxième session du Comité international de secours à la Russie ¹.

Lors de l'assemblée constitutive du 15 août 1921, les délégués étaient au nombre de 80 ; ils représentaient 12 gouvernements, 22 Croix-Rouges, 26 associations et fédérations diverses.

La première session de ce comité avait eu lieu les 25 et 26 janvier 1922, 50 délégués y prirent part dont 10 représentants de gouvernements, 15 délégués de Croix-Rouges, non compris les délégués de la Commission mixte du Comité international de

¹ Voy. ci-dessus, p. 759.